



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information

Direction des Etudes et des Stages



Guide du Projet de Fin d'Etudes

Année universitaire: 2015/2016



Ceci est un guide qui rassemble toutes les informations relatives au Projet de Fin d'Etudes (PFE) et indique les documents nécessaires qui peuvent être téléchargés à partir du site de l'ESSAI :

http://www.essai.rnu.tn/Notes_PFE.htm

Le PFE est un stage de **4 mois** en entreprise ou en laboratoire de recherche qui constitue l'aboutissement de la formation d'ingénieur. Durant son stage, l'élève ingénieur est tenu de respecter les horaires et le règlement interne de l'établissement d'accueil. Il doit veiller à laisser une bonne impression sur lui et sur l'ESSAI en général. Sa compétence, son sérieux et son comportement général influencent la valeur du diplôme de l'ESSAI. A la fin de son stage, l'étudiant devra rédiger un rapport de PFE.

1. Recherche du stage

La recherche du stage devrait débuter en été par l'étudiant, notamment à l'occasion du stage ingénieur. Le cas échéant, le directeur des études et des stages publie la liste des PFE qui lui ont été proposés par les différentes institutions d'accueil.

Une fois le stage choisi, l'étudiant devra remplir le formulaire du PFE le faire signer par l'établissement d'accueil et le déposer dans le courrier du directeur des études et des stages.

2. Validation du stage

La commission examine les sujets déposés en vue de leur validation ou refus. Les stages validés devront faire l'objet d'une convention de stage signée par l'élève ingénieur, l'encadrant de l'établissement d'accueil, l'encadrant universitaire et le directeur des études et des stages.

3. Délais et dates importantes

Le PFE a lieu sur une période de quatre mois à partir du début du mois de février de chaque année universitaire. Un calendrier arrêté par la commission, comportant les délais et les dates importants relatifs au PFE, est communiqué chaque année aux élèves par affichage à L'ESSAI et sur le site de l'école.



Tous les étudiants, y compris ceux effectuant leur stage à l'étranger, doivent respecter ce calendrier.

4. Fiche de suivi

La fiche de suivi sert à garder une trace des séances d'encadrement tout au long du stage. **L'original de la fiche de suivi** doit être détenu par l'élève ingénieur tout au long de sa période de stage et présenté à l'encadreur universitaire lors de chaque entretien d'encadrement. Il doit être déposé en même temps que le rapport à la fin du stage.

5. Rapport de mi-parcours

Chaque élève-ingénieur doit déposer dans les délais (périodes fixées par la commission) un rapport de mi-parcours de 4 à 8 pages. Ce rapport doit préciser la problématique du projet, mentionner la bibliographie, un plan, les étapes déjà accomplies et les étapes qui restent à faire. Il doit être accompagné d'une lettre de l'encadrant universitaire faisant état de l'avancement du travail ainsi que d'une copie de la fiche de suivi dûment remplie par l'encadrant universitaire durant les séances d'encadrement et signée par les deux parties (encadrant et élève).

6. Rédaction du rapport

Afin de garantir la qualité et l'homogénéité des rapports de PFE, les élèves ingénieurs doivent impérativement respecter les consignes mentionnées dans le guide de rédaction des PFE disponible sur le site (http://www.essai.rnu.tn/Notes_PFE.htm).

7. Dépôt et soutenance

A la fin du stage, chaque élève ingénieur doit déposer dans les délais :

- Le rapport de stage en 4 exemplaires.
- Une copie du rapport de stage en format numérique (CD ROM) avec une étiquette, mentionnant le nom et le prénom de l'élève ingénieur, l'entreprise ou l'organisme d'accueil du stagiaire ainsi que la période du stage, et ceci collée sur le CD.
- La lettre d'autorisation de soutenance signée par l'encadreur universitaire.
- L'original de la fiche de suivi dûment remplie et signée.
- La lettre d'autorisation de dépôt de rapport par l'encadreur entreprise.



L'étudiant sera convoqué, pour soutenir son « PFE » devant un jury préalablement constitué. La date, la salle et l'heure de la soutenance seront affichées à l'avance pour information.

8. Prolongations

Le PFE dure 4 mois qui s'étalent entre début février et fin mai, la soutenance a lieu en juin. Si pour une raison ou une autre, l'élève ingénieur ne soutient pas au mois de juin et qu'il bénéficie d'une prolongation de six mois, le diplôme, l'attestation de réussite et le relevé de notes ne peuvent lui être remis qu'à la suite d'une délibération prévue à la fin du mois de janvier, et ce, même si la soutenance a lieu plus tôt.

Quand l'établissement d'accueil propose un stage plus long (6 mois par exemple), il est recommandé d'effectuer le stage en deux parties et de soutenir la première en juin :

- ❖ Les 4 premiers mois lui permettraient de rédiger son rapport de PFE et de le soutenir.
- ❖ Les 2 derniers mois lui permettraient de valider son stage auprès de l'établissement d'accueil et d'entamer éventuellement une carrière professionnelle.

9. Commission des PFE

La commission établit les diverses modalités relatives au PFE et les communique à toutes les parties. Elle examine les sujets déposés en vue de leur validation ou refus, valide ou affecte un encadreur universitaire à chaque projet, autorise ou pas la soutenance sur la base des éléments relatifs au PFE (rapport de mi-parcours, rapport de PFE, fiche de suivi, lettre de l'encadreur universitaire, appréciation de l'encadreur entreprise et tout autre élément relatif au déroulement du PFE). Cette commission veille au respect des délais et au comportement général de l'élève ingénieur, entreprend toute action qu'elle juge utile au bon déroulement des PFE, arrête et diffuse le calendrier et les modalités diverses.

La direction des études et des stages